



**TROPHÉE SENIORS 2 / 3  
GOLF DES 24 HEURES-LE MANS  
MERCREDI 1ER ET JEUDI 2 AVRIL 2026**

**RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE**

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.  
Les conditions de ce règlement particulier prévalent sur celles des règlements généraux.

**I : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

L'épreuve est ouverte aux joueuses et joueurs amateurs licenciés à la Fédération Française de Golf ou dans une Fédération étrangère reconnue, avec une licence active, un certificat médical ou questionnaire santé, de l'année en cours, enregistré et un droit de jeu fédéral acquitté à la date du contrôle des inscrits. L'épreuve est ouverte aux joueurs ayant **60 ans ou plus** la veille du début de la compétition.

**II : FORMULE**

36 trous en Stroke Play, 1 tour par jour.  
en formule de jeu score maximum par + 4.

- Mardi 31 mars : Entraînement. Réservation des départs au 02.43.42.00.36
- Mercredi 1er avril : Premier tour
- Jeudi 2 avril : Deuxième tour

**III : SÉRIES, REPÈRES DE DÉPARTS, NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Le nombre des participants est limité à **108 dont 30 dames minimum**.  
Dont 11 « wild cards » fédérales flottantes communiquées après la clôture.

Une Série Dames inférieur ou égal à 21 : Départs des marques rouges  
Une Série Messieurs inférieur ou égal à 18 : Départs des marques jaunes  
Si le nombre des candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les inscrits seront désignés en appliquant les directives du Vade-mecum 2026 (Cahier des charges des Trophées séniors/Séniors 2/Séniors 3 et des Grands Prix Séniors 1.2.1.7 §7).

L'ordre des Mérites et l'index seront pris en compte à la date de clôture des inscriptions.

Les joueurs licenciés d'une fédération étrangère devront fournir une attestation d'index à cette date.

**IV : LES INSCRIPTIONS, LISTE DES INSCRITS**

Inscription avant **le mardi 17 mars 2026 à 12h au plus tard, l'inscription se fait obligatoirement sur hello asso en suivant ce lien :**

[Inscription Trophée Seniors 2 et 3 2026](#)

Tout joueur déclarant forfait après la clôture des inscriptions restera redevable du droit d'engagement.

La liste des inscrits sera publiée le dimanche 22 mars 2026 à partir de 18h00 sur :  
[www.golfdes24heures.fr](http://www.golfdes24heures.fr)

## V : DROIT D'ENGAGEMENT

Les joueurs s'acquittent en avance du droit d'engagement :

- Pour les joueurs extérieurs 90 €
- Pour les membres du **golf des 24 heures** : 30 €

## VI : DÉPARTS

(les départs des dames seront répartis dans un seul ou plusieurs blocs séparés)

La consultation des horaires du 1<sup>er</sup> tour pourra se faire à partir du mardi 31 mars à partir de midi sur le portail licencié Myffgolf :

- ou sur le site internet du club : [www.golfdes24heures.fr](http://www.golfdes24heures.fr)
- ou en téléphonant aux heures d'ouverture du secrétariat au : 02.43.42.00.36

- 1er jour : la liste des départs se fera par ordre d'index, coupée en 4 blocs égaux (bloc 1 meilleurs joueurs à bloc 4 derniers joueurs). : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4

2ème jour : En fonction des résultats du 1er tour, les départs seront par ordre décroissant.

## VII : PRIX

Classement en brut uniquement.

Trophée aux 1ers des classements Généraux Hommes et Dames.

Autres Prix :

- 2 séries Messieurs :
  - Seniors 2
  - Seniors 3
- 1 série Dames :
  - Seniors Dames 2

## VIII : DÉPARTAGE

En cas d'égalité pour la 1<sup>ère</sup> place du classement général de chaque série, un play-off « trou par trou » est organisé sur le ou les trous désignés par le Comité d'épreuve. Si le play-off est interrompu (conditions climatiques, manque de visibilité, ...), le départage se fait sur le score du dernier tour, puis les 9, 6, 3 et le dernier trou puis trou par trou en remontant.

## IX : REMISE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu le jeudi 2 avril 2026 une demi-heure après le dernier arrivé au club-house. Les prix ne seront remis qu'à leur bénéficiaire. A défaut, ils seront attribués au joueur classé immédiatement après.

## X : COMITE DE L'EPREUVE

Le Président de la commission sportive du club ou son représentant

Un membre de la commission sportive du club

Le directeur du club

**En cas d'urgence, un défibrillateur est mis à votre disposition dans le SAS d'entrée accessible à tous moments.**